



## Sommaire

- TRANSPORTS**
- Surenchère pour la LGV Picardie Roissy p. 3
  - Concertation utile sur le prolongement de l'A 16 p. 3 et 14
- URBANISME**
- Est du Val-d'Oise : urbanisation des agglos Val de France et Roissy Porte de France p. 4
  - Roissy : des espaces naturels évincés par du loisir payant p. 6
  - Vauréal : Les Trois Tilleuls résistent p. 6
  - Bezons : destruction des espaces verts en centre-ville p. 7
  - Ecouen, terre d'anomalies p. 8
- DOSSIER POLLUTION**
- Persan : urbanisation sur un site pollué à l'amiante p. 9
  - Plaine de Pierrelaye, microprojet, remédiation, projet innovant? p. 10
  - Louvres : une victoire au bout de 17 ans p. 13
  - Deuil : pollution urbaine p. 13
- ESPACES NATURELS**
- Sale temps pour les arbres en ville p. 14
- FORÊT**
- Le dossier forêts périurbaines bloqué. Pendant ce temps, ça coupe... p. 16



## Sale temps pour l'environnement !

par Bernard Loup,  
président de Val-d'Oise Environnement



Après le Grenelle de l'environnement, c'est maintenant la Conférence environnementale annuelle. Dans le Val-d'Oise, après le C3D (Conseil départemental de développement durable), c'est le CVDD (Conseil valdoisien du développement durable), mais l'environnement reste un sujet de communication. La mise en pratique, c'est pour plus tard.

À Bezons, le parc urbain devrait faire place à un centre commercial et à l'hôtel de ville. A Magny-en-Vexin, l'alignement de tilleuls est abattu à la hâte pour quelques places de stationnement. À Saint-Brice, les arbres sont accusés de soulever le bitume.

À Roissy, 20 millions d'euros d'argent public sont mobilisés pour la disparition de 80 hectares agricoles au profit d'un golf.

Nous n'oublions pas, au sud du triangle de Gonesse, les 300 ha sacrifiés pour que, enfin, le Val-d'Oise dispose d'une piste de ski et d'un parc à neige dans un complexe commercial de 500 boutiques de commerce de luxe!

Bien sûr, tout cela est développement durable! ■ ■ ■

Nous voulons rendre dans ces pages un dernier hommage à Virginie Moulin qui a porté le combat contre la ZAC du Chemin herbu, à Persan, et pour l'environnement de ce territoire, et qui est décédée brutalement à la suite d'une maladie. Nos pensées à sa famille et à ses amis de l'association Haut Val-d'Oise Ecologie.

AGORA 95

Bulletin de liaison de Val-d'Oise Environnement  
Association loi 1901  
déclarée sous le n° 2/04912 le 27 juillet 1992

Contact : Bernard Loup, président de VOE  
19, allée du Lac 95330 Domont

Tél. : 01 39 35 00 50  
contact@valdoise-environnement.fr  
www.valdoise-environnement.fr

Directeur de la publication : Bernard Loup  
Coordinatrice : Dominique Védry

ISSN 1252-0365 Imp. Stip - Domont



PHOTOS DE COUVERTURE  
ET CI-DESSUS DE ALAIN  
LENNUYEUX : LE SITE DE LA  
VALLÉE VERTE, À GONESSE,  
À 15 KM DE PARIS,  
UTILISÉ TANT PAR LES AGRI-  
CULTEURS COMME ESPACE  
D'ACTIVITÉ QUE PAR LES  
RÉSIDENTS COMME LIEU DE  
PROMENADE. LA VILLE VEUT  
Y FAIRE UN GOLF AVEC  
NOMBRE D'ÉQUIPEMENTS  
DE LUXE. LIRE PAGE 6.

## Mieux connaître le blaireau



VAL-D'OISE Environnement associé à Iasef, à L'Isle-Adam, et en partenariat avec la ville pour Bessancourt, assurera deux journées pédagogiques scolaires avec conférence tout public le soir sur le blaireau. Virginie Boyaval, de l'association Meles, basée à Compiègne, assurera ces animations.

Le blaireau est un animal peu connu et pourtant toujours présent dans le Val-d'Oise (lire Agora n° 27 de décembre 2012). Ce projet a été réalisé avec Ophélie Labarthe, stagiaire, qui a proposé de faire un diaporama et de réaliser un petit fascicule qui sera distribué aux élèves.

Les conférences du soir sont ouvertes à tous.

Le 15 novembre 2013 à 20h15  
Cafétéria du gymnase Amélie-Mauresmo,  
allée du Dr Jean-Cailleux à L'ISLE-ADAM

le 22 novembre à 20h30  
Espace culturel Marc-Steckar sentier des Carrières  
BESSANCOURT



# LGV Roissy-Picardie : surenchère facile sur les terres agricoles

liaison  
ferrée

EN MAI 2013, VOE dénonçait, dans un communiqué, le mauvais choix du tracé pour lequel le ministre des Transports a tranché, préférant le tracé le moins cher mais le plus destructeur pour l'environnement et l'agriculture.

À cette occasion, le conseil général du Val-d'Oise et le député-maire de Gonesse, Jean-Pierre Blazy, avaient fait connaître leur opposition à cette décision. En fait les élus du 95 et ceux du 60 sont en totale opposition sur le sujet.

Les associations, elles, acceptaient cette ligne si sa nécessité était prouvée, mais considéraient qu'elle devait impacter le moins possible le territoire du Val-d'Oise puisque son utilité valdoisienne était très faible. Elles souhaitaient donc le tracé sud, le long de la Francilienne, puis en souterrain sous la plate-forme de Roissy. Elles déplorent cet affrontement entre élus de mêmes formations politiques qui mettent les deux projets (Picardie-Roissy et barreau de Gonesse) en concurrence évitant ainsi un vrai débat sur l'intérêt de chacun des projets. Car les élus et autres acteurs de Picardie favorables à ce projet ne peuvent pas fermer les yeux sur le fait que le ministère impose au Val-d'Oise le plus mauvais tracé.

Le 3 septembre, par courrier, le préfet informe qu'il allait prendre l'arrêté de prise en considération du projet. À cette occasion Jean-Pierre Blazy réaffirme son opposition à ce projet qui n'apporte selon lui

« aucune amélioration réelle de desserte pour les Valdoisiens, mais va créer de très fortes nuisances pour les communes de Vémars et de Villeron et de nouvelles coupures dans les exploitations agricoles. Au total, ce sont 200 ha de terres agricoles aujourd'hui très fonctionnelles qui seront impactées. »

Les élus de l'Est du Val-d'Oise ont manifesté leur mauvaise disposition à l'égard du projet en le retirant carrément des cartes du Scot et en boycottant la réunion du 2 octobre en sous-préfecture. Cela n'empêche pas ces élus d'être, par ailleurs, des défenseurs du projet Europa City et du barreau de Gonesse – qui, du point de vue associatif, sont loin d'avoir fait la preuve de leur utilité, les associations préférant une revalorisation du trafic de bus et le maintien de l'agriculture en ce qui concerne les terres agricoles touchées par le projet Europa City. À bon entendre, les élus écologistes mis en cause par le maire de Gonesse lui renvoient donc la balle en faisant remarquer que la suppression de bonnes terres agricoles pour le grand projet inutile d'Europa le gêne beaucoup moins...



VOE ■■■

## PROLONGEMENT A16 : La concertation a été utile

liaison  
routière

LE PROJET de prolongement de l'autoroute a donné lieu à un débat public en 2007, suivi d'une décision ministérielle pour un tracé moins consommateur d'espaces agricoles que le tracé historique. La concertation qui a suivi a permis de préciser le tracé des voiries principales, A16 et Francilienne. L'enquête publique a été organisée en mai-juin de cette année. Les observations ont porté sur le fonctionnement des voiries locales, le service de la ligne de bus 95-18 reliant Cergy à Roissy, les passages faune et les bio-corridors\*, les circulations des piétons, cyclistes et engins agricoles, la requalification de la RN1 dans Montsoul et Maffliers, les protections phoniques, le maintien des activités de cueillette et de vente à la Croix verte et l'organisation des travaux.

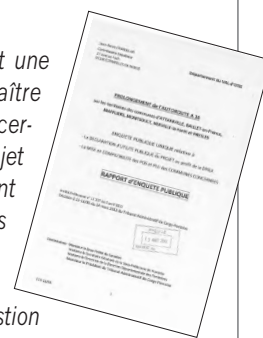
Dans son rapport, le commissaire enquêteur a fermement rejeté la demande de l'entreprise Leroy-Merlin de déplacer de 150 m le tracé, issu de la concertation, de l'A16. Il a exprimé « un avis favorable sans réserve de fond avec deux recommandations pressantes :

- ◆ de mettre en place dès à présent une concertation renforcée entre le maître d'ouvrage et les diverses parties concernées par le projet, pour établir un projet final détaillé prenant en compte, autant que possible, les diverses observations et demandes formulées,
- ◆ de procéder, au titre de la loi sur l'eau, à une étude attentive de la gestion des eaux et risques d'inondation pouvant être générés par la mise en place du projet. »

Ces recommandations conviennent aux associations du Collectif Plaine de France Ouest.

Les réponses données par la direction des routes dans le court délai de l'enquête publique laissent espérer que les recommandations du commissaire enquêteur seront suivies. Les associations y veilleront.

BERNARD LOUP, COLLECTIF PLAINE DE FRANCE OUEST ■■■



Le commissaire enquêteur recommande « une concertation renforcée. »

\* LIRE ÉGALEMENT EN PAGE 14 LES CONCLUSIONS CONCERNANT LES PASSAGES FAUNE ET LA CIRCULATION DOUCE.



## Europa City, débat public en perspective



Lors de sa réunion du 2 octobre, la CNDP (Commission nationale de débat public) a décidé que le projet Europa City ferait l'objet d'un débat public.

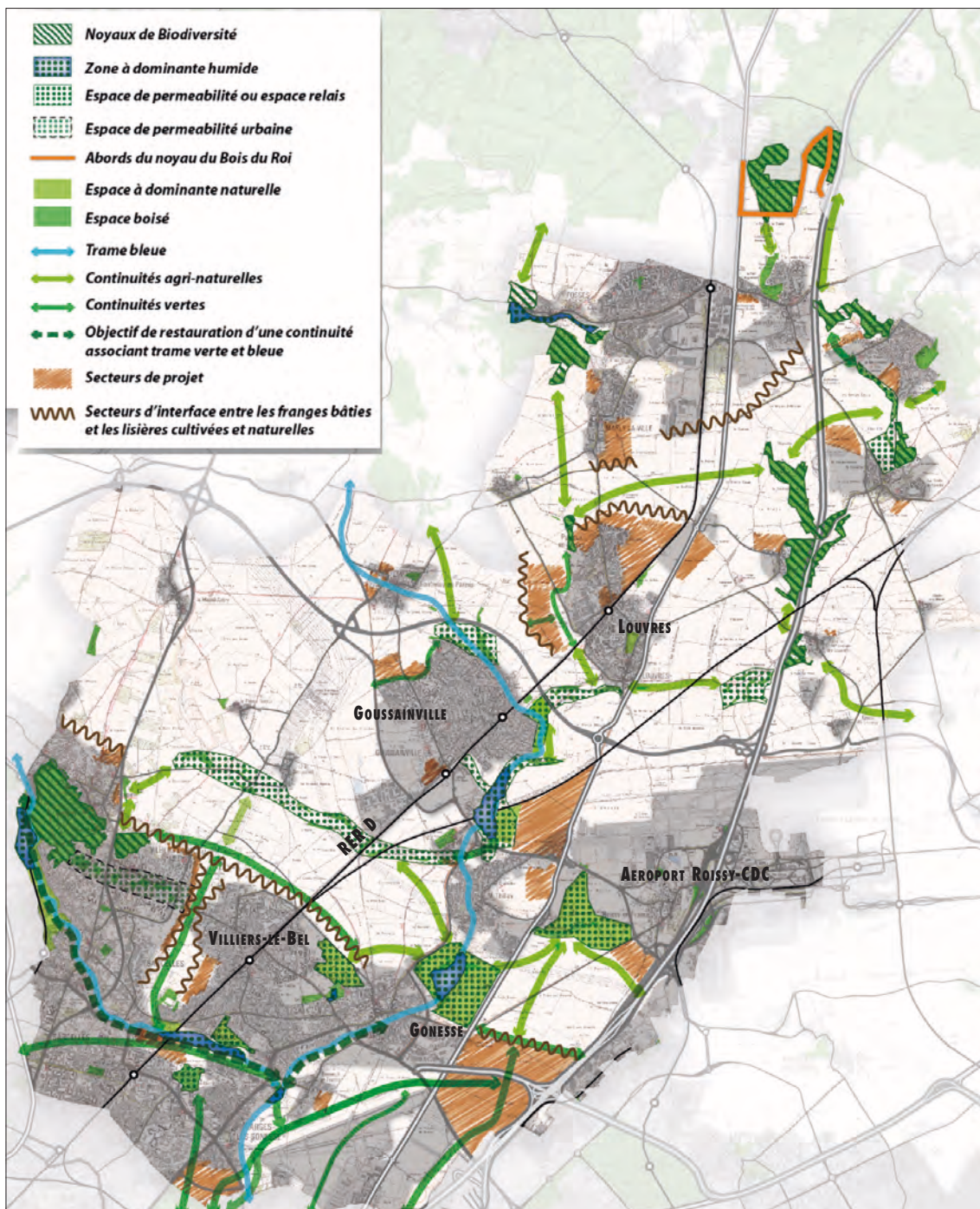
Elle a appuyé sa décision par trois éléments :

- ce projet revêt manifestement un caractère d'intérêt national en raison de son ampleur (2 milliards d'euros, 700 000 m<sup>2</sup> de surface de construction), en raison de la zone d'attractivité dépassant largement les limites de l'Île-de-France (26 millions de visiteurs par an), en raison, enfin, de son label « Grand Paris »,

- les enjeux socio-économiques du projet sont importants,

- les impacts sur l'environnement, les espaces agricoles et l'aménagement du territoire sont significatifs.

VOE est satisfait de cette décision.



FIN 2011, le Sievo<sup>1</sup> a décidé de mettre en révision son Scot<sup>2</sup> en vigueur depuis 2006. Il vient d'arrêter le projet qui fera l'objet d'une enquête publique vraisemblablement fin 2013. Il fixe les orientations d'aménagement du territoire des deux agglomérations de Roissy Porte de France et de Val de France ainsi que des communes de Gonesse et de Bonneuil-en-France. Les orientations du Scot doivent être prises en compte dans les PLU<sup>3</sup> des communes.

### Une concertation formelle

Val-d'Oise Environnement a demandé à être consulté durant la période d'élaboration du Scot et a donc participé à certaines réunions des personnes publiques associées. Nous avons pu exprimer librement notre point de vue sur l'aménagement du territoire autour de l'aéroport de Roissy. Mais, à la lecture du projet, nous ne pouvons pas dire que nous avons été entendus. La concertation durant l'élaboration du Scot est

prévue par la loi, malheureusement la mise en œuvre n'a été que formelle, laissant largement les habitants en dehors du projet. Ainsi, aucune observation n'a été inscrite sur les registres mis à disposition dans plusieurs mairies, et les réunions publiques ont accueilli un public très réduit.

## Intérêt du document

Mais cela n'enlève en rien l'intérêt que peut avoir un tel document. Le travail du bureau d'études, auquel les élus du syndicat ont fait appel pour l'élaboration du Scot, apporte une source de renseignements utiles pour la réflexion et le débat sur l'avenir du territoire. Regrettons seulement que les données les plus utiles soient noyées dans un discours général passe-partout qui ne facilite pas l'appropriation du document pour des non-spécialistes.

## Le contexte de la révision du Scot

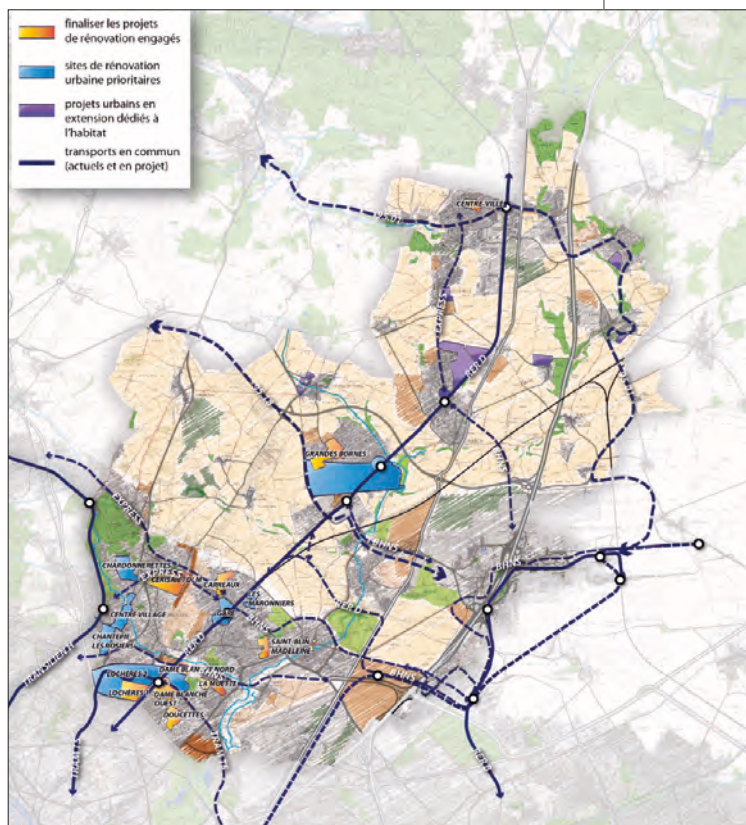
Officiellement, la promulgation de la loi sur le Grand Paris et de deux contrats de développement territorial<sup>4</sup> sur le territoire du Scot a justifié cette mise en révision, mais, dans les faits, c'est une politique « attrape-tout » qui est mise en œuvre sur ce territoire très impacté par le développement de Roissy qui déborde très largement de son emprise des 3000 hectares.

## La consommation des espaces agricoles repart en hausse

Le recul de l'espace agricole dans la période 1990 à 2008 a été de 22 hectares par an. Ces pertes de terres agricoles devraient être doublées pour atteindre 45 ha/an sur la période 2013-2028, si tous les projets arrivent à leur réalisation. En cause, le projet du triangle de Gonesse pour 280 ha, avec son centre commercial Europa City, 80 ha à lui seul, et le projet Carex de fret à grande vitesse à Goussainville pour 150 ha ; cela sans compter les 80 ha au nord du triangle de Gonesse pour le projet de golf, sur la commune de Roissy.

Mais il faut aussi compter avec le grignotage autour d'un grand nombre de communes (en marron sur la carte) : Village de Marques à Vémars, Dôme à Sarcelles, barreau ferré de Gonesse, zone commerciale et de loisirs à Fontenay-en-Parisis, quartier de Louvres et Puiseux, zone d'activité du Thillay...

Au lieu d'être un projet de territoire, le Scot vise à permettre à chaque commune la réalisation de ses projets de zones d'activités, fussent-ils en concurrence avec ceux de la commune voisine. Cette surconsommation des espaces agricoles est la raison principale de l'avis défavorable exprimé sur le projet de Scot par la CDCEA<sup>5</sup>.



## Logement : un objectif ambitieux, mais inatteignable et non justifié

Dans la période 1999-2009, la production de logements neufs a été en baisse de 60 logements par an pour n'atteindre que 580 logements par an. Pour compenser, la loi du Grand Paris impose un objectif irréaliste de 1319 logements par an. Cet objectif ne tient aucun compte des nuisances aériennes. Pour pouvoir urbaniser et densifier plus, certains élus n'hésitent pas à demander un assouplissement des règles du PEB<sup>6</sup>. Tant que les nuisances continuent à augmenter, il n'est pas raisonnable de vouloir loger plus d'habitants en zones de bruit. Les habitants les plus qualifiés pourront choisir d'aller vivre ailleurs et seront remplacés par des habitants peu qualifiés n'ayant pas d'autres choix que d'occuper les logements disponibles. Bien que proches de Roissy, ces habitants accéderont difficilement aux emplois de Roissy, dont on nous annonce l'élévation du niveau moyen de qualification.

L'opération urbanistique principale est l'écoquartier de Louvres, avec 3300 logements prévus, situé hors de la zone de bruit et proche de l'aéroport de Roissy. Souhaitons qu'une part importante des nouveaux habitants travaillera sur l'aéroport, ou à proximité ; dans le cas contraire, l'énergie économisée dans les bâtiments sera dépensée dans les déplacements. L'appellation d'« écoquartier » perdra alors sa justification.

BERNARD LOUP, PRÉSIDENT DE VOE ■■■

1. SIEVO : SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE L'EST DU VAL-D'OISE.
2. SCOT : SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE.
3. PLU : PLAN LOCAL D'URBANISME.
4. CDT : CONTRATS DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL. LE CONTRAT DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL EST UN OUTIL AU SERVICE DE LA MISE EN ŒUVRE DU GRAND PARIS. IL EST DESTINE A RENFORCER L'ATTRACTIVITE INTERNATIONALE DU TERRITOIRE PAR DES PROJETS D'AMENAGEMENTS URBAINS AUTOUR DES POLES DES FUTURES GARES ET UNE OFFRE DE LOGEMENTS.
5. CDCEA : COMMISSION DEPARTEMENTALE DE CONSOMMATION DES ESPACES AGRICOLES.
6. PEB : PLAN D'EXPOSITION AU BRUIT.



# Golf de Roissy : 80 hectares d'espaces agricoles vont-ils disparaître ?



ALAIN LEROUX

1. DUP : DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE.

2. PRIF : PÉRIMÈTRE RÉGIONAL D'INTERVENTION FONCIÈRE.

3. AEV : AGENCE DES ESPACES VERTS.

DEPUIS plusieurs années, la communauté d'agglomération de Roissy a un projet de golf au nord du triangle de Gonesse, sur la commune de Roissy-en-France, d'une emprise de 80 hectares d'espaces agricoles au lieu dit la Vallée verte.

Ce projet a fait l'objet d'une DUP<sup>1</sup> signée par le préfet du Val-d'Oise, le 22 décembre 2011. Dans le délai légal, la chambre d'agriculture et les propriétaires ont saisi le tribunal administratif pour annulation de la DUP, VOE s'est, par la suite, joint au recours de la chambre d'agriculture. La DUP n'a pas été jugée illégale par le tribunal administratif. VOE, Ile-de-France Environnement et la chambre d'agriculture ont fait appel de ce jugement.

## Un Prif<sup>2</sup> pour préserver les terres agricoles ou comme réserve foncière ?

En 1997, en raison de l'intérêt agricole du site et de la pression foncière existant sur les grands espaces ouverts au sud de Roissy, l'AEV<sup>3</sup> d'Ile-de-France, en accord avec les communes concernées, a classé ces terrains dans un Prif. Il n'a été tenu aucun compte de ce classement.

## Il y aurait mieux à faire qu'un golf

Le site a la particularité d'être la partie du triangle de Gonesse la plus fréquentée en raison de la proximité de la ville de Roissy, de la qualité des chemins et des circuits cyclables aménagés par la communauté d'agglomération de Roissy et du vallonnement de la zone avec la présence d'espaces boisés et d'un ru qui agrémentent l'espace agricole. La cohabitation « agriculture et agrément-détente » est bonne. Elle pourrait être renforcée dans un projet gagnant pour l'agriculture et gagnant pour la détente, alors que le golf vise le développement du seul aspect loisir par la disparition de l'agriculture. L'investissement prévu par la communauté d'agglomération s'élève à 20 millions d'euros. De quoi construire un projet agricole ambitieux ouvert aux habitants de Roissy et aux salariés des entreprises proches.

Alors qu'il existe pas moins de six golfs dans un rayon d'une quinzaine de kilomètres, dont un sur la commune voisine de Gonesse, il serait temps de respecter les lois du Grenelle de l'environnement et la loi de modernisation agricole visant à réduire de façon drastique la consommation des espaces agricoles.

VOE ■■■

## VAUREAL : recours contre le PLU, les 3 Tilleuls toujours mobilisés

VOILÀ bientôt quatre ans que l'association des Trois Tilleuls tente de préserver une partie de la forêt de Vauréal et sa lisière contre toute construction. Dernier acte en date, le dépôt, le 13 juillet, d'un recours gracieux auprès du maire de Vauréal concernant le déclassement illégal d'EBC<sup>1</sup> lors du passage du POS<sup>2</sup> au PLU<sup>3</sup> en 2004. L'association demande l'abrogation partielle du PLU pour exception d'illégalité. La ville n'ayant pas répondu dans les délais, l'association a déposé un recours auprès du tribunal administratif de Pontoise. À noter que, dans son rapport sur le SRCE<sup>4</sup> publié à la fin de l'été dernier, le CE<sup>5</sup> recommande une expertise de ladite zone, celle-ci étant classée en sous-trame verte à proximité d'un corridor écologique. Gageons que tous ces éléments parviendront à convaincre la municipalité à renoncer d'elle-même à ce projet et qu'elle acceptera de prendre en considération les propositions de l'association qui recommande la réhabilitation de bâtis anciens pour implanter, au sein même du vieux village, de nouvelles habitations.

LES TROIS TILLEULS ■■■



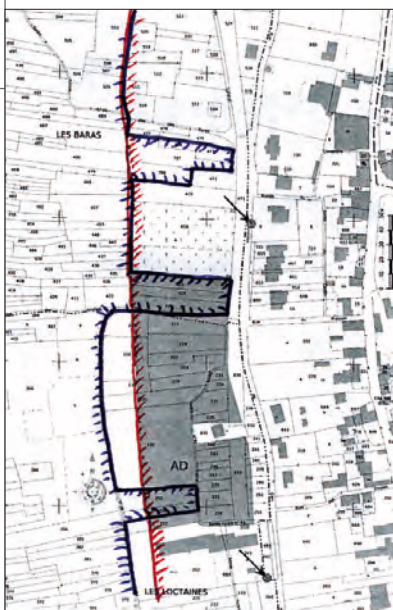
1. EBC : ESPACE BOISÉ CLASSÉ.

2. POS : PLAN D'OCCUPATION DES SOLS.

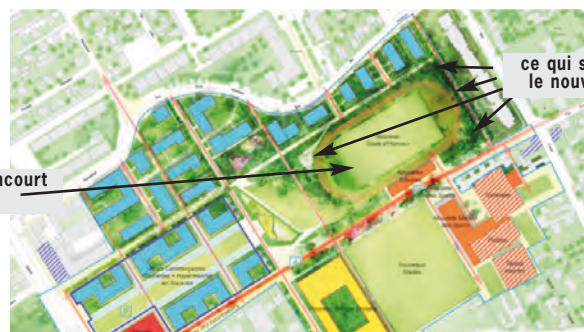
3. PLU : PLAN LOCAL D'URBANISME.

4. SRCE : SCHÉMA RÉGIONAL DE COHÉRENCE ÉCOLOGIQUE.

5. CE : COMMISSAIRE ENQUÊTEUR.



# BEZONS : pourquoi faudrait-il choisir entre logements ou espaces verts ?



**UNE FRÉNÉSIE** immobilière a saisi Bezons : immeubles de bureau et logements poussent comme des champignons autour du pont de Bezons (qui relie le Val-d'Oise aux Hauts-de-Seine) et toute réserve foncière est sollicitée. Comme il y en a peu, on s'attaque vite aux espaces verts. Une grande partie du parc arboré de la ville de Bezons a disparu : arbres du parc de l'ancien château de Bezons, marronniers et tilleuls d'un square, etc. Créé dans les années 1970, le parc Bettencourt, le seul parc urbain en centre-ville, a une surface de 2,5 ha et compte environ 380 arbres dont un *arboretum*. C'est contre la disparition de ce parc, liée à la mise en place de la ZAC Cœur de ville, que l'association Bezons Environnement s'est mobilisée et a mobilisé ses concitoyens\*.

Ce projet prévoit de déplacer le stade existant à la place du parc pour y mettre des logements, le centre aéré disparaîtrait pour laisser place à une école (qui fera office de centre aéré). Certaines maisons seraient expropriées jusqu'au jardin de l'église qui devrait en

partie être préempté ! Un parc du même nom est bien prévu, mais il est de moitié moins de surface et allées et arbres en ligne seront décomptés dans la mise à disposition d'«espaces verts». Coût du projet : 60 millions d'euros, sans compter l'hôtel de ville à 17 millions.

L'enquête publique pour la mise en compatibilité du PLU<sup>1</sup> et la création de la ZAC a eu lieu du 12 juin au 12 juillet 2013. La pétition pour le maintien du parc lancé par l'association a recueilli 1 080 signatures et a été remise au commissaire-enquêteur. L'association, à l'occasion de cette enquête, a demandé une révision de l'étude d'impact et de l'analyse faune-flore sur la zone (lire également page 15).

Le commissaire enquêteur devait rendre son avis fin août. Les associations n'ont pas le rapport en main, mais la ville semble vouloir, quelles que soient les recommandations du commissaire enquêteur, réaliser à tout prix son opération immobilière.

EMMANUELLE WICQUART, BEZONS ENVIRONNEMENT ■ ■ ■

**Avec l'arrivée du tramway et la création de la ZAC dite «Bords de Seine» à l'entrée de la ville, les projets immobiliers font fi des espaces naturels existants.**

1. PLU : PLAN LOCAL D'URBANISME.

\* LIRE AUSSI AGORA N° 25, NOVEMBRE 2011 LIAISON 133, MARS 2011 ET CE NUMÉRO PAGE 15.

## LES OPPOSANTS AU PROJET

- ☑ Val-d'Oise Environnement a émis un avis défavorable sur le projet fondé sur la destruction du parc.
- ☑ La LPO (Ligue de protection des oiseaux) a exprimé son désaccord sur l'étude d'impact et sur le projet.
- ☑ Robin des Bois a exprimé son désaccord sur la suppression du parc.
- ☑ Le Corif (Centre ornithologique Ile-de-France) a également écrit pour faire part de son étonnement.
- ☑ Lionel Bettencourt a écrit ne pas être d'accord avec la disparition du parc créé par son grand-père, Albert Bettencourt.
- ☑ Les citoyens (75 % d'avis négatifs) ont été nombreux à exprimer leur opposition à la suppression du parc auprès du commissaire-enquêteur, par lettre ou en se déplaçant.
- ☑ EELV a remis un mémo exprimant son désaccord sur la suppression du parc.
- ☑ L'association des riverains de la rue Pasteur (limite sud de la ZAC) s'est également exprimée sur le projet par un mémo avec une pétition.
- ☑ La paroisse Saint Martin aurait remis une pétition contre la disparition d'une partie de son jardin.
- ☑ Bezons mon Village (opposition municipale UMP) a remis un mémo d'opposition à la ZAC, avec une pétition.

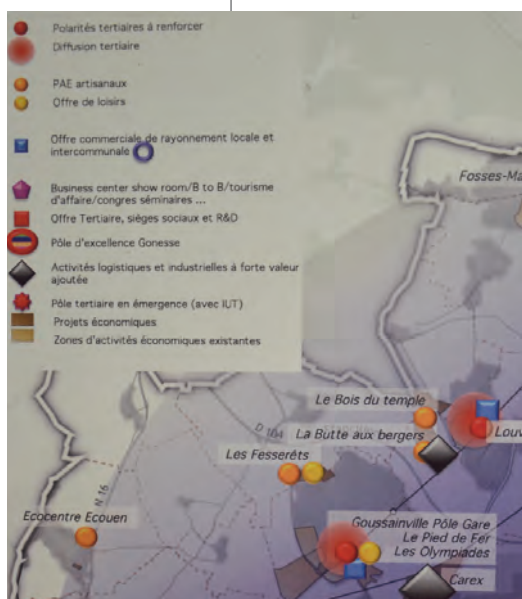


# Ecouen, terre d'anomalies

**Les documents proposés pour éclairer les débats publics devraient être exacts, authentiques, vérifiables et consultables. Ecouen y fait exception avec régularité.**

## Projet d'éco-centre

Au moment du vote du conseil régional d'Ile-de-France clôturant le débat public du Sdrif<sup>1</sup> est apparu, *in extremis*, un amendement proposé par Charlotte Brun, maire adjointe d'Ecouen, modifiant l'orientation de la butée d'expansion urbaine, dite «ligne du front urbain». Ce déplacement repousse cette ligne plus au nord et offre ainsi à l'urbanisation des terres agricoles, des vergers, des bosquets, des jardins, tout cela étant très clairement visible depuis la terrasse du château d'Ecouen. Cette modification de dernière minute avait pour objet de faciliter la création de zones d'activités, dont un hôtel. Elle était maquillée d'un projet portant ce beau nom d'«éco-centre», alors que ces terrains se situent loin de la gare, des lignes de bus et qu'ils ne sont actuellement ni viabilisés ni artificialisés. Détruire des sols vivants pour bétonner plus encore : est-ce bien écologique ? Le faire hors de la ville, est-ce bien un centre ?



DOCUMENT DEBAT PUBLIC

1. SDRIF : SCHEMA DIRECTEUR DE LA REGION ILE-DE-FRANCE.

2. SCOT : SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE.

3. SIEVO : SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE PROGRAMMATION POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'EST DU VAL-D'OISE.

4. PLU : PLAN LOCAL D'URBANISME.

5. FEDER : FONDS EUROPEEN DE DEVELOPPEMENT REGIONAL.

6. ADFEEN : ASSOCIATION DE DEFENSE DE LA FORÊT D'ECOUEN ET D'ÉDUCATION À LA NATURE.

LIRE AUSSI

\*[HTTP://FR.LINKEDIN.COM/PUB/ROGER-LEVEQUE/28/25/954](http://fr.linkedin.com/pub/roger-leveque/28/25/954)

[WWW.ECOUEN.FR/ECO\\_CENTRE.HTML](http://WWW.ECOUEN.FR/ECO_CENTRE.HTML)

[VIGIE-ECOUEN.FR/?PAGE\\_ID=74](http://VIGIE-ECOUEN.FR/?PAGE_ID=74) ET DEUX AUTRES LIENS

Récemment, on a appris, alors que le projet d'éco-centre, qui a déjà coûté fort cher aux habitants, était prévu et cartographié à l'ouest de la D316, là où le front urbain vient d'être déplacé, que la municipalité a endetté la commune pour quinze ans en achetant un terrain de 5 000 m<sup>2</sup>, à l'est de la D316, le long de la route de Bouqueval. Il s'agit de terres agricoles, théoriquement non constructibles : un éco-centre sans éco-centre ?

## Débat sur le Scot<sup>2</sup>

Dans la mise à disposition des documents sur le Scot du Sievo<sup>3</sup>, on retrouve sur les cartes les anomalies précédentes mais, de plus, on voit apparaître systématiquement un «éco-centre», là où l'urbanisation est prévue. Selon les cartes, cet éco-centre est paré de diverses vertus. Il figure sur les nombreux panneaux présentant ce Scot. Toutefois, quand on demande au service de l'urbanisme d'Ecouen à pouvoir consulter le dossier de l'éco-centre, celui-ci n'existe pas. Bien qu'un employé soit payé par la communauté d'agglomération de Roissy-Porte-de-France depuis de nombreux mois... Aurait-il oublié de remettre le fruit de ses travaux\* ?

## ZA limite du cimetière d'Ecouen

Dans ce débat, l'anomalie se confirme avec une «bizarerie» bien visible sur la carte. En effet, on y observe que le caractère boisé des terrains communaux, restés à l'état naturel depuis au moins vingt ans et qui joignent la forêt d'Ecouen, à l'ouest de la RD316, au mont Griffard, à l'est de la RD 316, n'est pas constaté sur le plan par la couleur verte. La carte mentionne en vert la forêt d'Ecouen et celle du mont Griffard, mais l'hectare, objet du contentieux, est dans la couleur grise alors qu'il est boisé et prévu pour l'entrée du passage faune permettant la création du biocorridor prévu par la trame verte au-dessus de la RD 316. Il s'agit du terrain qui borde le mur au sud du cimetière d'Ecouen, où les arbres ombrent ce cimetière et lui apportent calme et majesté, ce que ne feraient pas les hangars industriels peints en rouge et bleu, heureusement cachés par ce terrain boisé.



DOCUMENT DEBAT PUBLIC



EXTRAIT DE GOOGLE MAPS

Rappelons que le PLU<sup>4</sup> de Villiers-le-Bel destine ces terrains au projet de parc naturel urbain du nord de Val de France (continuité du mont Griffard), pour lequel il a été perçu des crédits, notamment des fonds Feder<sup>5</sup>, réaffectés le 2 juin 2009 à l'extension d'une zone d'activités économiques lancée le 27 juin 2008 et décidée le 29 juin 2009. Cette extension a été annulée par jugement du 9 décembre 2011 du tribunal administratif de Cergy-Pontoise sur requête présentée par l'ADFEEN<sup>6</sup>. Cet espace présente un grand intérêt pour le maintien de la trame verte. Il doit donc être préservé comme espace naturel boisé, comme tous les autres terrains boisés communaux qui, à Villiers-le-Bel, Sarcelles et Ecouen entourent la forêt d'Ecouen, le château d'Ecouen et le fort d'Ecouen.

JEAN-CLAUDE MARCUS, PRÉSIDENT DE L'ADFEEN



## PERSAN : urbanisation sur un site pollué à l'amiante et au plomb !

pollution

**QUARTIER** du Bel Air à Persan : les riverains apprennent, à l'occasion d'une enquête publique en septembre-octobre 2011, qu'un projet immobilier est prévu sur l'ancien site d'une usine. Mais pas n'importe quelle usine. Le site était utilisé par la société Minore, créée en 2000, dont l'activité était la dépollution et autres services de traitement des déchets.

### Enfouissement sauvage de produits dangereux

En 2009, l'OCLAESP<sup>1</sup> recueille le témoignage d'un ancien employé de Minore. Il décrit les pratiques de cette entreprise, la nature de ses activités et les conditions de travail des employés. Des investigations permettent d'établir que des enfouissements de déchets d'amiante et de plomb ont été réalisés sur quatre sites implantés dans l'Oise (Bouconviillers, également siège social, et Coudray-Saint-Germain), le Val-d'Oise (Persan) et la Seine-Maritime (Beaubec-la-Rivière), où il est constaté la présence visible de plusieurs tonnes de déchets (source *Le Parisien*, 5 novembre 2012). Ces investigations ont également permis d'établir la provenance de tous ces déchets. La liste est longue et comprend la déconstruction, le curage et la démolition de chantiers effectués en région parisienne : université de Nanterre, en 2007, curage d'un immeuble à Argenteuil, retrait de plaques d'amiante dans un ensemble de Saint-Cyr-l'École, dans les Yvelines. D'autres déchets dangereux seraient même issus de travaux effectués au célèbre cabaret parisien *le Lido* ou encore à la base aérienne militaire de Vélizy-Villacoublay. Également des plaques de fibrociment cassées et du plomb issus des chantiers de la caserne Convention à Paris et du lycée agricole de la Bretonnière à Chailly-en-Brie (Seine-et-Marne) auraient été enterrées à Persan et dans l'Oise notamment.



RACCORD'S IDF



JOCELYNE CAQUET

### Aucune remise en état

Le site de Persan a été placé sous scellés de 2009 à mai 2013. La société Minore a été mise en liquidation judiciaire en février 2011. Les déchets n'ont cependant pas été évacués. Les services de la commune de Persan et l'autorité préfectorale n'ont pas pris de mesures de gestion. Le mandataire judiciaire n'a pas pris de disposition particulière de gestion des déchets présents sur site. Le terrain appartiendrait toujours à une société parisienne, la SCL du Bel Air, dont, d'après le *Parisien* du 12 novembre 2012, « l'un des actionnaires n'est autre que le fils du dirigeant de la société Minore ». Afin d'obtenir des précisions sur le devenir du site, VOE a adressé un courrier au préfet, en juin 2013. La réponse reçue fin juillet stipule « que le préfet n'est compétent qu'en cas de carence de l'autorité municipale dans l'exercice des pouvoirs de police qui lui sont conférés au titre de la police des déchets », carence qui n'a pas été constatée à ce jour ».

### Le PLU prévoit une zone d'habitations !

Une première enquête publique pour une modification partielle du PLU<sup>2</sup> avait donc eu lieu en septembre-octobre 2011, à laquelle le CE<sup>3</sup> avait conclu entre autre du fait de « l'absence de diagnostic sur l'état actuel de pollution du terrain... » à un avis défavorable. En avril-mai 2013, nouvelle enquête publique pour le PLU de Persan, où cette fois, malgré la situation inchangée de ce site, le CE donne un avis favorable et le PLU est approuvé le 23 juillet 2013. Les 50 habitations prévues en logement collectif du premier projet seront sans doute augmentées, des propriétés individuelles expropriées... Le site, en bordure de l'Oise, est pourtant en zone inondable !

JOCELYNE CAQUET, HAUT VAL-D'OISE ÉCOLOGIE ■ ■ ■

Minore avait la certification Qualibat pour son activité de désamiantage. Ce logo sert à positionner l'entreprise sur le marché plutôt du point de vue de ses compétences et de son sérieux financier. Cela n'a pas empêché Minore de pratiquer l'enfouissement et le stockage de déchets amiantés en respectant peu la santé et l'environnement... et sans autorisation.

L'information judiciaire est close, le dossier dans lequel trois personnes sont mises en examen est en cours de renvoi devant la juridiction correctionnelle (TGI Paris).

Deux parties civiles : le ROSO (Picardie) et France Nature Environnement. Une constitution de partie civile pourrait être envisagée par VOE.

La date d'audience n'est pas connue à ce jour. Mais la décision de justice est très attendue, afin de pouvoir mettre une action en place pour le suivi de la gestion des déchets présents sur le site.

**La Sarl Minore a été placée en liquidation judiciaire en 2010 à la suite d'une procédure judiciaire.**

**Les motifs :**

- mise en danger délibérée de la vie d'autrui
- abandon et dépôt de déchets dans des conditions de nature à produire des effets nocifs
- dégradation des sites et des paysages
- pollution des eaux
- atteinte à la santé de l'homme et à l'environnement
- élimination de déchets sans agrément
- exploitation d'une installation classée sans autorisation,
- non-respect des règles en matière d'hygiène et de sécurité du travail

**1. OCLAESP : OFFICE CENTRAL DE LUTTE CONTRE LES ATTEINTES À L'ENVIRONNEMENT ET À LA SANTÉ PUBLIQUE. CRÉÉ PAR DÉCRET DU 24 JUIN 2004, L'OCLAESP A VOCATION À S'INTÉRESSER À L'ENSEMBLE DU CONTENTIEUX DÉCOULANT DES ATTEINTES PORTÉES À L'ENVIRONNEMENT ET À LA SANTÉ PUBLIQUE. WWW.GENDARMERIE.INTERIEUR.GOUV.FR**

**2. PLU : PLAN LOCAL D'URBANISME.**

**3. CE : COMMISSAIRE ENQUÊTEUR.**



## Plaine de Pierrelaye : quelle alternative ? tout-forêt ou microprojets ?

L'atelier international de maîtrise d'œuvre urbaine de Cergy-Pontoise a tenu un tenu un séminaire de deux jours au printemps intitulé : « D'un entre-deux à un territoire du Grand Paris La plaine de Pierrelaye-Bessancourt, Innover, comprendre, inventer, renouveler, régénérer, convaincre, quotidien et longue durée, usages et stratégies, investissements, lieux, visions et processus ».

1. ZAC : ZONE D'AMÉNAGEMENT CONCERTÉ.

2. ONF : OFFICE NATIONAL DES FORÊTS.

3. SDRIF : SCHÉMA DIRECTEUR RÉGION ÎLE-DE-FRANCE.

4. ETM : ÉLÉMENTS TRACES MÉTALLIQUES.

5. TCR : TAILLIS À COURTE ROTATION.

6. DDT : DIRECTION DÉPARTEMENTALE DU TERRITOIRE.



**ET SI** les perspectives pour cette plaine consistaient non en un projet unique, fût-il le plus « architecturé » possible, mais en de multiples projets, des micro-projets, adaptés à chaque partie de territoire polluée, respectant l'histoire (dont la pollution fait partie, lire ci-contre), les sols et leurs différents degrés de pollution et/ou d'usage? Quelque chose plus proche de la charte pour la plaine élaborée par les maires des sept communes du Siecuep que le projet de forêt Grand Paris.

Mais la plaine est-elle une entité aujourd'hui? On évoque toujours une superficie de 2000 ha. Mais il est difficile d'avoir cette vision globale de la continuité de la plaine, étendue entre Seine et Oise. La plaine est aujourd'hui cernée au nord-ouest et au nord-est par les zones industrielles de Saint-Ouen et de Taverny-Beauchamp, coupée en son centre par l'urbanisation commerciale le long de l'A15 et de la RD14, sans compter l'A115 avec la ZAC<sup>1</sup> des Epineaux du côté Méry-Frépillon. C'est déjà une plaine encerclée et non cette ceinture verte qu'on s'évertue à préserver. Et ce qui est proposé risque d'aggraver cette situation.

Ce qui a choqué les urbanistes lors de la visite de la plaine, lors de ce séminaire de printemps, ce ne sont pas les bâtiments qui grignotaient la plaine, mais les quelques malheureuses implantations illégales de gens du voyage! À ce séminaire, on ne parlait pas le même langage entre élus, acteurs de terrains, urbanistes, ONF<sup>2</sup>, associations etc. Les urbanistes sollicités rêvaient d'un nouveau territoire, vierge, pour imaginer des projets comme à Europa City, en occultant l'histoire de cette plaine.

Quant à la forêt, outre que son financement est désormais enterré avec la pollution, les ingénieurs de l'ONF faisaient remarquer deux choses. D'une, on ne sait pas si cela va pousser sur cette plaine. Deux, on n'a même pas les pépinières nécessaires pour replanter dans nos forêts, alors créer une forêt de toutes pièces?

Toutes les études ont été faites sur de petites parcelles avec l'idée de faire de l'agroforesterie et non de planter une forêt de « loisirs ». Revenons donc aux micro-projets plus réalistes et plus adaptés, cessons de vouloir un projet grandiose qui valorise surtout l'ego de ces concepteurs...

La plaine doit rester un espace de transition entre les vallées de Seine, de Montmorency et l'agglomération de Pontoise, même si la continuité tant vantée n'existe déjà plus totalement. La forêt tant désirée risque de n'être qu'un noyau de respiration au milieu d'une zone urbaine qui s'étendra désormais de Paris à Pontoise! Est-ce bien là l'orientation décidée dans le Sdrif<sup>3</sup> avec le projet de ceinture verte? Revalorisons plutôt et agrandissons les espaces boisés actuels. Ouvrons des perspectives paysagères...

### Les questions demeurent

Si on ne sait si cette forêt poussera, si on ne sait comment la financer, on sait encore moins pour le moment comment l'entretenir avant qu'elle ne soit rentable (minimum 60 ans). Et comment vont se comporter les ETM<sup>4</sup> dans le sol? Pourquoi ne prend-on pas en compte les recommandations de l'Inra?

Pourquoi malgré le coût et le besoin en eau pour les TCR<sup>5</sup>, l'expérience n'est-elle pas poursuivie? Elle n'est pas plus coûteuse que l'expérience forêt et se justifie par les besoins des chaufferies ce qui nous épargnerait nos vraies forêts?

### La réponse : une nouvelle étude, une de plus

La DDT<sup>6</sup> 95 a lancé un appel d'offres pour une étude en vue d'un « projet global de territoire sur l'ensemble de la plaine de Pierrelaye dont la nouvelle forêt serait un élément fédérateur, et aboutir à un schéma définitif détaillé d'aménagement de la Plaine en appréhendant les différentes démarches et procédures à engager ».

DOMINIQUE VEDY ■■■

### La phytoremédiation en bref

La phytoremédiation emploie des plantes qui, généralement en association avec les micro-organismes de la rhizosphère, éliminent, dégradent ou fixent les contaminants dans les sols ou les eaux.

Parmi les mécanismes d'action des plantes contre la pollution, on distingue :

- ▣ La rhizofiltration ou phytofiltration : absorption des contaminants par les racines ; elle permet d'assainir les eaux polluées.
  - ▣ La phytoextraction : les plantes absorbent les métaux dans la partie aérienne ; ensuite les plantes sont récoltées, incinérées, stockées et/ou utilisées.
  - ▣ La phytotransformation ou phytodégradation : absorption et dégradation des polluants pour les rendre moins polluants.
  - ▣ La phytostabilisation : réduction de la bioaccessibilité des composés métalliques par leur précipitation grâce à l'action des exsudats racinaires.
  - ▣ La phytovolatilisation : évaporation de composés métalliques ou organiques volatils. Par ailleurs, les phénomènes d'évapotranspiration de l'eau de pluie par les plantes, limitent la migration des polluants dans le sol.
- Plusieurs conditions doivent être vérifiées avant que cette technique puisse être appliquée :
- ▣ le site doit être adapté à la culture des plantes sélectionnées ;

- ▣ la pollution doit être accessible au système racinaire ;
- ▣ la concentration des polluants en place ne doit pas être toxique pour les végétaux.

Il est envisageable de traiter par la technique de phytoremédiation des cas de pollution par hydrocarbures, solvants chlorés, pesticides, métaux, explosifs, radionucléides.

Les espèces végétales sont sélectionnées par leurs capacités de bioaccumulation des polluants, de production d'enzymes de dégradation spécifiques des contaminants, par leur vitesse de croissance et par la profondeur de leur système racinaire.

Les principaux avantages et inconvénients liés à l'emploi de la phytoremédiation sont rassemblés dans le tableau :

AVANTAGES	INCONVÉNIENTS
Coûts faibles	Mécanismes lents
Production faible d'effluents et de déchets	Limitation aux contaminations superficielles
Sols en place utilisables après traitement	Possible contamination de la chaîne alimentaire
Bonne image auprès du public	

FABRICE LEVASSEUR ■ ■ ■

## Nord-Pas de Calais : des espaces naturels sur du « pollué »

«... les sols, largement anthropisés ne sont pas propices à la biodiversité. Cette affirmation un peu hâtive mérite d'être relativisée, notamment à la lumière d'exemples pris dans la région Nord-Pas-de-Calais où des observations naturalistes ont permis de faire de surprenantes constatations : les terrils miniers, les carrières et les sablières de la région favorisent des espèces remarquables!» G.L.

C'est une un peu le ton employé par Guillaume Lemoine, chargé de mission ingénierie écologie EPF Nord-Pas-de-Calais, lors de son intervention au séminaire organisé par le conseil général du Val-d'Oise les 18 et 19 avril 2013.

**Guillaume Lemoine :** On parle de territoires abîmés, et je pense que la Région Nord-Pas-de-Calais en est un exemple, après les deux siècles d'industrie minière, puis sidérurgique qu'elle a connus. La Région détenait, en 1990, 10 000 ha de friches industrielles. L'État décide alors de créer un EPF<sup>1</sup> pour requalifier, «verdir» cette image qui lui collait à la peau, celle des gens du «pays noir». L'EPF est intervenu sur plus de 4 000 ha de recyclage foncier et a boisé environ 600 ha.

Pour être un peu provocateur, je n'ai pas entendu jusqu'à présent le mot «biodiversité» ni le mot «nature»... On parle de forêt, d'arbres, tout le monde parle de développement durable ; dans les documents de planification, on parle de SCAP<sup>2</sup>, de SRCE<sup>3</sup>, on parle de trame verte et bleue. Pourquoi cela ne s'applique-t-il pas sur ce territoire ?

(...) Ceci est une photo de champ de violettes (photo ci-contre), prise à Aubry, capitale européenne du zinc, près de Douai. Une zone où les métaux lourds sont mille fois supérieurs aux normes du sol, pollué au zinc, plomb et cadmium. La flore régionale a disparu au bout d'un siècle et demi d'industrie métallurgique et s'est fait remplacer par cette fleur : la violette est métalophile. Ce que j'allais dire, c'est que c'est dommage, vos terrains ne sont pas suffisamment pollués ! La commune d'Aubry a ainsi choisi de refuser la dépollution pour préserver cet espace remarquable : la pollution fait partie de l'histoire

et plutôt que vouloir la gommer, il vaut mieux avoir des marqueurs colorés. Parfois, les sites à contraintes peuvent être des sites à forte biodiversité et méritent d'être appréhendés pour ce qu'ils sont en termes de nature. D'autres exemples de renaturation faits par l'EPF Nord-Pas-de-Calais. (...) Les terres du Nord sont des très fertiles, mais peu de choses intéressantes y poussent au niveau trophique. Le but de ces opérations était de conserver des champs de cailloux. On aurait pu boiser, mais la faune rare qui a trouvé refuge dans les terrils doit elle aussi être préservée.

Pour faire la transposition avec le plateau de Pierrelaye : vous avez un terrain à fortes contraintes agronomique et pédologique, peut-être qu'on peut sublimer ces contraintes pour faire autre chose et pourquoi pas de la biodiversité ! La forêt peut être une partie de la biodiversité, mais ce n'est pas ce que j'ai entendu jusqu'à là.

Autre réalisation emblématique de l'EPF dans la région : le Nord-Pas-de-Calais compte 3 000 ha de friches minières, dont 2 200 ha rachetés par l'EPF pour faire dans ce bassin la trame verte du bassin minier. Ces milieux à contraintes peuvent être des opportunités, à nous de les saisir !

EXTRAIT DU COMPTE RENDU LES ATELIERS DE CERGY  
SÉMINAIRE DE PRÉPARATION À L'ATELIER ■ ■ ■

1. EPF : ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER.

2. SCAP : STRATÉGIE DE CRÉATION D'AIRES PROTÉGÉES.

3. SRCE : SCHEMA RÉGIONAL DE COHÉRENCE ÉCOLOGIQUE.

WWW.ATELIERS.ORG



## Pour un projet agroforestier innovant, environnemental, social et économique

*La gestion de l'espace pollué de la Plaine de Pierrelaye n'est pas simple. La plaine ne doit pas oublier son histoire productive tout en prenant en compte la gestion de la pollution et les demandes sociales émergentes.*



RACCORD'S IDF

1. SRCE : SCHEMA REGIONAL DE COHERENCE ECOLOGIQUE.

2. ETM : ELEMENTS TRACES METALLIQUES.

3. TCR : TAILLIS A COURTES ROTATIONS.



L'ASSOCIATION TERRE DE LIENS A ÉTÉ CRÉÉE EN 2003, ET UNE ANTENNE ÎLE-DE-FRANCE EN 2005 POUR :

- LIMITER L'ÉTALEMENT URBAIN ET CONTRENER LA HAUSSE DES PRIX DU FONCIER AGRICOLE,

- ENCOURAGER LES LIENS ENTRE LES HABITANTS DE L'AGGLOMÉRATION PARISIENNE ET LES AGRICULTEURS DE SA RÉGION, NOTAMMENT EN DÉVELOPPANT LES CIRCUITS COURTS,

- FAVORISER L'INSTALLATION D'AGRICULTEURS SANS TERRE ET LA REPRISSE DES EXPLOITATIONS LORS DES DÉPARTS À LA RETRAITE,

- SENSIBILISER LES JEUNES AUX MÉTIERS AGRICOLES, À LA PRODUCTION ALIMENTAIRE DURABLE, À LA GESTION ÉCONOME DES TERRITOIRES...

WWW.TERREDELIENS-ILEDEFRANCE.ORG

UN SCÉNARIO global pour l'avenir de la plaine de Pierrelaye-Bessancourt est nécessaire et les études en cours pourront permettre de contribuer à son élaboration. Toutefois, la démarche de son élaboration doit se réorganiser. Plutôt que de décréter une vocation principale forestière des sols, puis de réaliser des études pour valider et mettre en œuvre cette option, il serait préférable d'élaborer un projet bien plus diversifié, qui concilie agriculture, boisement, paysage, accueil du public, urbanisation périphérique avec une maîtrise ou réduction des pollutions, afin d'aboutir à une plaine vivante, animée, productive et équilibrée.

### La plaine doit rester un élément de la ceinture verte de l'agglomération parisienne

Elle est un espace clé des continuités écologiques terrestres entre la vallée de la Seine, la vallée de l'Oise et la forêt de Montmorency, comme l'indique le SRCE<sup>1</sup>. Le maintien de sa vocation d'espace ouvert est primordial, même si une urbanisation restreinte et équilibrée, en périphérie, peut être compatible avec cette vocation. Mais, attention, la trame verte qui traverse la plaine ne doit pas être que forestière. La biodiversité en zone périurbaine a également besoin d'espaces naturels ou agricoles plus ouverts. Une expertise biodiversité devrait enrichir les études actuelles.

### Sur les parcelles non polluées une agriculture alimentaire de proximité peut se développer

La demande sociale de productions agricoles de qualité et de commercialisations de proximité se développe fortement, et les projets se multiplient en France et en Ile-de-France. Elle est prise en compte par l'État et la

Région dans le Plan régional d'agriculture durable. En abandonner ici la perspective serait un paradoxe, sinon un contresens historique. Le maintien du maraîchage demande, certes, un maintien de l'irrigation. Est-ce irréaliste? Au contraire, cela va dans le sens de l'histoire: l'usage, en irrigation, des eaux propres en sortie de station d'épuration se développe. À une agriculture professionnelle pourraient s'ajouter des formes sociales et collectives de production.

### Sur les parcelles polluées, il faut diversifier les approches

La plantation forestière sur des sols pollués en ETM<sup>2</sup> est une technique testée sur quelques sites français. Elle semble intéressante, mais le sentiment général est qu'elle ne peut pas, au stade actuel des connaissances, être conseillée sur une large superficie. Remplacer un usage agricole par un usage forestier acidifie les sols. Cette acidification porte le risque de libération des métaux lourds qui pourraient migrer vers la nappe phréatique. Pour répondre aux incertitudes concernant les solutions de long terme, il serait plus judicieux de mettre en œuvre des solutions diverses qui permettent de tester des stratégies de stabilisation des polluants et des stratégies de dépollution, avec des plantations à base de plantes ligneuses et non ligneuses, ainsi que des stratégies économiques.

### Une part de forêt « classique » contrôlée et surveillée

Les premières parcelles forestières plantées permettront d'observer les évolutions du sol et des ETM. Après le temps nécessaire à la validation de ce choix de phytostabilisation, des plantations à plus large échelle pourraient alors être engagées. Toutefois, la





## LOUVRES : les lignes vont être déplacées

pollution

nécessité d'apporter régulièrement des amendements calcaires, afin d'éviter l'acidification des sols, d'une part, pèsera financièrement sur cette « forêt », et d'autre part, pourrait bien aboutir à des alignements d'arbres pour permettre le passage des engins de chaulage, plutôt qu'à une forêt. Par ailleurs, la plantation rapide d'une vaste superficie forestière pourrait devenir un gouffre financier s'il s'avère nécessaire, après des années, de revenir en arrière.

### De la dépollution (phytoextraction) avec des TCR<sup>3</sup> à vocation énergétique

Il y a sur la plaine une expérimentation de TCR à des fins d'extraction d'ETM et de production de bois à vocation énergétique. Ce type de solution est celle qui se dégage majoritairement des politiques de phytomanagement. Comme pour la forêt, il est encore trop tôt pour conclure sur ses répercussions environnementales, mais elle offre l'avantage d'apporter des ressources immédiates, par la vente de bois, et d'être réversible.

### De la phytoextraction avec des plantes non ligneuses

La phytoextraction à base de plantes sélectionnées pour leur capacité à transférer et stocker les polluants dans leurs parties aériennes (tiges et feuilles) se développe également. Le traitement de cette biomasse enrichie en ETM fait l'objet de nombreuses recherches pour la valorisation de ces ETM en métallurgie ou en biosynthèse (de polluants, les ETM deviennent ressources!). Des parcelles, interdites au public, pourraient être ainsi traitées et redonneraient à la plaine un paysage de landes qui a été aussi le sien.

### De la production d'agromatériaux

En Ile-de-France et ailleurs des expérimentations de production d'agromatériaux (matériaux de construction, bioplastique, etc.) se font dans le cadre d'un vaste programme de recherche-développement (biomasse pour le futur) qui a pour objectif de faire émerger de nouvelles filières d'agromatériaux en lien avec les acteurs agricoles, industriels, scientifiques et les collectivités. Les élus de la boucle de Chanteloup, espace agricole proche qui a les mêmes problématiques que Pierrelaye, ont choisi, eux, de s'inscrire dans cette dynamique économique et environnementale.

### Devenir un site de référence pour la recherche-développement du phytomanagement

La France, malgré la qualité de sa recherche, est un peu à la traîne, notamment parce que les équipes de scientifiques qui travaillent peinent à trouver des sites pilotes en nombre suffisant! Par sa superficie, la diversité des pollutions selon les parcelles, la plaine de Pierrelaye pourrait être un site de référence dans la recherche appliquée sur les phytotechnologies avec une grande diversité des techniques mises en œuvre.

MICHEL VAMPOUILLE, PRÉSIDENT DE TERRE DE LIENS ■■■

LA COMMISSAIRE a remis son rapport: « avis favorable avec une réserve\* ». C'est une victoire pour les riverains et l'association Point à la ligne. La déclaration d'utilité publique qui doit suivre enclenchera le déplacement de cette ligne qui transporte 400 000 volts (lire *Agora* n° 27, décembre 2012). D'après Point à la ligne! « les études de détail seront réalisées par Réseau de transport d'électricité (RTE) et les travaux, sauf recours, s'échelonneront entre 2014 et 2015 ». L'association souhaite qu'une loi interdise désormais la construction de logements et de bâtiments accueillant du public sous ce type de lignes.

.POINT À LA LIGNE! ■■■

## Vivre à côté d'un garage

A DEUIL-LA-BARRE, il n'est pas aisé de vivre avec pour voisin un garage automobile. Notamment, si ce dernier est équipé de cabines de peintures dégageant des odeurs caractéristiques.

Pour faire valoir leurs droits, des personnes ont sollicité les services de l'ARS<sup>1</sup>, de la Driee<sup>2</sup> et de la ville au sujet des nuisances qu'elles subissent. Le but est de les faire cesser. Une procédure est engagée. En début de recours, il s'agissait d'une ICPE<sup>3</sup>. Mais surprise! à la suite d'une visite de l'inspection des installations classées, il s'avère que l'atelier n'en est plus une.

Il est fait appel à un expert. Les prélèvements d'air réalisés démontrent la présence de polluants (benzène, toluène, etc.). Ces produits volatils, classés CMR<sup>4</sup>, sont des composants habituels des peintures et, malgré les progrès technologiques, sont présents à des taux 70 à 90 % dans l'automobile.

L'étude documentaire des flux de l'établissement tend à prouver que l'atelier est toujours une ICPE. Cette expertise ayant été controversée, un nouvel expert a été désigné. Plusieurs campagnes de prélèvements sont réalisées. Les résultats mettent en évidence la présence de polluants à des teneurs susceptibles de porter atteinte à la santé, malgré des protocoles sujets à controverse et le positionnement de l'expert.

La bataille perdue. Aujourd'hui, les locaux sont à céder! Qu'en sera-t-il de la santé future des personnes qui ont eu à connaître les émanations de cette activité?

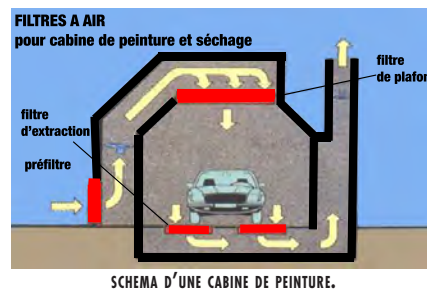
FABRICE LEVASSEUR ■■■

\* ([HTTP://WEBISSIMO.DEVELOPPEMENT-DURABLE.GOUV.FR/IMG/PDF/RAPPORT\\_CE\\_LIGNE\\_HT\\_LOUVRES\\_cle2d31b1.pdf](http://webissimo.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/RAPPORT_CE_LIGNE_HT_LOUVRES_cle2d31b1.pdf))

.POINT À LA LIGNE!  
43, AVENUE CHARLES-DE-GAULLE  
95380 LOUVRES  
CONTACT ANDRÉ DELANGE  
06 67 15 97 48  
POINTALALIGNE@VOILA.FR  
WWW.POINT-A-LA-LIGNE.ORG

1. ARS : AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ.
2. DRIEE : DIRECTION RÉGIONALE ET INTERDÉPARTEMENTALE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ÉNERGIE.
3. ICPE : INSTALLATION CLASSÉE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT.
4. CMR : AGENTS CANCÉROGÈNES, MUTAGÈNES ET REPROTOXIQUES.

WWW.INRS.FR



## Le prolongement de l'A16

**Le commissaire enquêteur a rendu son rapport sur le dossier de prolongement de l'A16. Extraits de ce qui nous a semblé positif et qui a été acté comme étant à réaliser.**

### Circulation douces et agricoles

➤ Établissement de passages de circulation douce pour piétons, cyclistes et chevaux (demande du Coderando).

➤ Rétablissement de passages agricoles majoritairement en passage supérieur (mairie Attainville). Rétablissement des chemins suivants: SR VC 4 (15) (16), passage du chemin de Villaines (17) (mairie Maffliers).

### Passage faune et biocorridors

« La continuité entre les massifs de Carnelle et de L'Isle-Adam est partiellement interrompue par la RN 1 et la RN184. La réalisation d'un passage de grande faune au-dessus de l'extension de l'A 16 à hauteur du bois Carreau est une excellente initiative, qui doit être complétée par la transformation en passage faune d'un des ouvrages supérieurs existant au carrefour du Tremble. Cet aménagement par la Sanef dans le cadre de la réalisation du tronçon Beauvais-Presles, n'a jamais été réalisé. »

Pour le passage grande faune du bois Carreau, aux demandes (dossier réalisé et présenté par l'AGGGVO et la Ficevy, soutenu par VOE), il a été ainsi répondu :

➤ L'emplacement doit impérativement correspondre à l'axe du déplacement interrompu.

➤ Dimensions du passage: il est prévu une largeur de 25 m, ce qui correspond à des recommandations datant de vingt ans. Mais un bilan d'expériences datant de 2006 établit que la dimension optimum d'un rétablissement écologique est obtenue par un pont végétalisé de 40 m de large, la recommandation étant que les passages faune destinés à rétablir les corridors écologiques mesurent entre 35 et 45 m. La dimension demandée est donc de 40 m.

➤ Suivi de l'efficacité du passage: la mise en place de pièges à traces et d'un dispositif de photosurveillance devra faire l'objet d'une convention avec la Sanef. »

Ces demandes ont été appuyées par lasef et AAF qui précisent que :

➤ le passage grande faune du bois Carreau soit de 40 m de large

➤ le passage petite faune prévu à 7,50 m de large soit porté à 12 m, du fait du besoin de bordures végétalisées.

➤ les passages faune doivent être indépendants des passages pour humains.

L'opération est prévue sur trois ans. Tous demandent un phasage et les modalités du déroulement (crainte d'embouteillage et protection des cultures) pendant les travaux.

**L'opération d'aménagement du PS9 sur la RN184 est en cours. Un démarrage des travaux est prévu à l'automne, indépendamment de l'opération de prolongement de l'autoroute A16.**

## Sale temps pour dans

### À Saint-Brice, les racines gênent !

**C'EST** un projet « ficelé » dans les moindres détails et ne supportant aucune modification qui avait été présenté par le maire à une assistance insuffisante pour représenter le millier d'habitants directement concernés. La frustration ressentie lors de la « concertation » organisée en vue



de l'abattage des 67 majestueux platanes à feuilles d'érable et des tilleuls du mail piéton, allée du Pr René-Dubos, avait créé un climat de défiance entre les citoyens et leurs représentants. Le motif invoqué: leurs racines soulèvent le béton qui les enserre! Ces arbres de vingt-cinq ans d'âge, en parfaite santé, devaient être remplacés par d'autres essences (aulnes, chênes, charmes, pins...) après qu'il a d'abord été envisagé de planter des bouleaux, arbres fortement allergènes. Coût global: 1,8 M€, dont 580 000 € pour le remplacement des arbres abattus! Une autre solution aurait été d'engazonner une bande plus importante où les arbres grandissent et de prévoir une chaussée souple et poreuse sur une largeur raisonnable.

### Les citoyens ont eu gain de cause

Citoyens et élus se sont mobilisés pour défendre ces arbres qui ombrent, humidifient, purifient l'air, protègent des pics de chaleur et apportent bien-être. Ils ont demandé que l'abattage des arbres soit inscrit à l'ordre du jour du prochain conseil municipal. Et, à ce conseil, qui s'est tenu le 26 septembre 2013, le maire a fait savoir que le projet était abandonné. Le collectif reste cependant vigilant pour que cette décision ne soit pas une simple promesse électorale.

FRANÇOIS TEMPESTA VAL-D'OISE ENVIRONNEMENT  
COLLECTIF AUX ARBRES CITOYENS

### Comment justifier

**DANS** une lettre d'information parue en juin pendant l'enquête publique (lire page 7), le maire a annoncé que 68% des 490 arbres qui devaient être abattus étaient dans un état sanitaire moyen à mauvais. Aucune étude phytosanitaire récente le justifiant n'a pu être obtenue. Le maire a même annoncé à Bezons Environnement qu'aucune étude complémentaire ne serait réalisée. Pourtant, en 2007, une étude phytosanitaire menée sur tous les arbres de Bezons concluait que 30 arbres seulement sur les 2000 nécessitaient un abattage. On est donc loin du compte. L'inventaire

# les arbres : ça coupe, ça coupe les villes

espaces  
naturels

## Le chemin de halage, à Persan, transformé en voie pour voitures !

**BALADE** le long de l'Oise, sur le chemin de halage. C'est un joli lieu pour construire. Mais le débouché sur la voie publique est dangereux ; on va choisir de transformer le chemin en voie de circulation pour ces habitations. Un magnifique arbre gêne les engins et la future circulation, les peupliers également, on coupe. Pour que les randonneurs puissent cheminer sereinement, cela va devenir un problème et le chemin de halage n'est désormais plus ombragé.

JOCELYNE CAQUET, HAUT VAL D'OISE ENVIRONNEMENT ■ ■ ■



*Quand les arbres ne servent pas pour les chaufferies, bois d'industrie et autres, ils gênent les projets urbains. Pour les éliminer, on invoque soit la maladie (arbres des parcs et autres, soit la sécurité, bords de fleuves, voies urbaines, soit que l'espace qu'il occupe serait plus utile à un parking (payant, activité déléguée à des entreprises). Quelques exemples aux quatre coins du Val-d'Oise.*

## Décidément, le maire de Magny-en-Vexin n'aime pas les arbres !

**APRÈS** avoir abattu les arbres du boulevard Dailly, en juillet 2011, ... au lieu de les replanter (comme promis et «obligé»), le maire, M. Muller, a fait revêtir de goudron les espaces arborés, pour établir :

- d'un côté: un trottoir goudronné
- de l'autre côté: des parkings empêchant toutes replantations !

Ensuite, non content de ce premier méfait contre notre environnement, M. Muller, à la surprise des habitants, a fait abattre, au lendemain du départ en vacances de la Toussaint 2012, la totalité des 122 arbres (tilleuls) du boulevard Jean-Baptiste-Santerre, et 60 (des 75) arbres (toujours des tilleuls) du boulevard des Ursulines, soit un total de 182 arbres. Sauvagement, sans autorisation préalable et sans concertation ni des riverains, ni des habitants !

Ainsi, Magny-en-Vexin, capitale du Vexin français, connue pour sa promenade circulaire ombragée à trois rangées d'arbres (voie piétonne et véhicule) est mutilée, sinistrée de ce qui faisait le charme et la beauté de cette ville, portant ainsi atteinte au PNR du Vexin français.

Mais ce n'est pas tout: jamais 2 sans 3 ! M. Muller envisage maintenant d'anéantir le parc Epardeau, ar-

boré et clôturé de hauts murs anciens, pour... de nouveaux parkings et «re»... goudronner ledit parc !

L'Assec est mobilisé et ne semble pas décidée à en rester là, car il faut maintenant éviter le massacre du parc Epardeau.

ASSEC - ASSOCIATION DE SAUVEGARDE  
DE L'ENVIRONNEMENT DU CANTON  
DE MAGNY-EN-VEXIN ■ ■ ■



LES BOULEVARDS AVANT D'ÊTRE ANÉANTIS !

## l'abattage d'arbres : exemple à Bezons avec Cœur de ville



de la faune, réalisé en octobre 2009, n'a permis l'identification que de... quatre espèces d'oiseaux dans le parc Bettencourt ! Ce qui permet à la mairie de dire que le parc est sans intérêt. Sans parler de l'absence de mesures de compensation. Dans l'étude d'impact de la ZAC Cœur de ville, on parle de parc boisé et de parc de loisirs ; le parc boisé recouvre les bâtiments, les rues, ce qu'il est de bon ton aujourd'hui de rentrer dans la catégorie espaces verts urbains, quand bien même il s'agirait d'arbres en ligne. Cela permet à la ville de Bezons de présenter un projet d'espaces verts augmenté de 40 %... sans qu'aucun vrai parc n'y figure ! (article et cartes p.7)

EMMANUELLE WICQUART, BEZONS ENVIRONNEMENT ■ ■ ■



# Forêts périurbaines : rien de concret après le rapport de l'ONF\*



RACCORD'S IDF

forêt

**Constatant que le problème de la forêt est un problème national et que la situation continue de se détériorer, Sauvons nos arbres, collectif basé à Rambouillet (78), a proposé la mise en place d'une convergence associative.**

**Y participent, Agir pour l'arc forestier (95-60) la Safhec (60)**

**des usagers des forêts de Marly et Saint-Germain (78), Les Amis du bois de Verrières (91).**

**Ensemble, ces associations ont envoyé un courrier aux ministres de l'Écologie, de la Santé, de l'Agriculture et au président de l'ONF, accompagné d'un argumentaire dont nous avons tiré ces extraits. Les contacts ont repris à la rentrée.**

**La convergence associative souhaite être un des interlocuteurs dans le cadre des négociations que va mener Sylvain Ducroux sur la forêt périurbaine.**

\* DIAGNOSTIC SUR LES FORÊTS PÉRIURBAINES, SYLVAIN DUCROUX, LIRE AGORA N°28.

**SI LES FORÊTS** jouent un rôle économique reconnu, il n'en reste pas moins que les forêts périurbaines d'Ile-de-France et du sud de la Picardie doivent rester des « poumons verts » pour la santé physique et psychique des populations, avec une dimension paysagère qui donne le primat à la biodiversité : les dimensions écologiques et sociales sont donc toujours à privilégier pour ces forêts. Ce primat conduira à créer une naturalité de qualité et un beau paysage forestier. Ces forêts ne doivent donc en aucun cas devenir des « usines à bois » ou des champs d'exploitation agricoles d'arbres à la biodiversité aseptisée... Elles ne doivent pas non plus se transformer en parcs urbains aménagés aux arbres clairsemés.

Or, les difficultés de l'ONF, qui ne peut guère qu'exploiter davantage les forêts pour équilibrer ses budgets, après la diminution des dotations de l'État, s'ajoutent à la demande de ce dernier qui préconise un accroissement considérable du « produire plus ». Cela contraint l'ONF à certaines actions incompatibles avec l'esthétique paysagère, avec le respect de la faune (surtout la grande et souvent la petite) et, en général, avec les besoins écologiques réels des écosystèmes forestiers dont les continuités écologiques sont déjà fragilisées en milieu périurbain par les empiètements successifs du réseau urbain...

Et, malgré cela, le problème d'une gestion fortement déficitaire ne se règle pas pour l'organisme, alors que l'augmentation de l'exploitation et l'abandon des missions d'entretien remettent en cause la qualité du patrimoine forestier et la gestion durable.

À plus ou moins long terme, le primat de la fonction économique étouffera et fera disparaître les dimensions écologiques et sociales, ce qui entraînera aussi la ruine de la fonction économique... Mais ceci est nié vigoureusement par la hiérarchie de l'ONF. Ces dénégations sont dénoncées par la majorité de son personnel de terrain, par la population, par les associations. Mais nous pensons que, en amont des souhaits du public, qui sont partagés par de nombreux agents de l'ONF, désireux de préserver le patrimoine « durable » et qui désapprouvent la politique forestière actuelle (voir rapports des organisations syndicales), il est indispensable qu'une prise de conscience des pouvoirs publics se traduise par une inflexion de la politique de l'Office.

(...)

Si nous voulons que cette « vitalité » de la forêt demeure et reste pérenne, que la notion d'écologie ne soit pas un simulacre menant un jour à des catastrophes

et que la notion d'« excellence environnementale » ne soit pas une coquille vide, nous ne pouvons cautionner :

◆ Ni le « produire plus, tout en préservant mieux la biodiversité... » du Grenelle de l'Environnement, qui est un vrai paradoxe : compte tenu des conditions nécessaires et indispensables pour la préservation des écosystèmes dans la richesse de leur biodiversité montrées par les spécialistes naturalistes, il n'existe pas de cohérence entre le projet très ambitieux d'accroissement progressif de la production de bois tel qu'il est conçu en chiffres et le projet de donner prépondérance à la dimension paysagère en termes de « gain environnemental » « dans une politique multifonctionnelle adaptée aux forêts domaniales » (Etat-ONF-FNCcofor, p.13 et 15). Pas de cohérence avec « le rétablissement des connectivités écologiques » comme étant « l'une des priorités de l'État pour la mise en œuvre de la Stratégie nationale biodiversité », et encore moins avec « une reconquête d'un niveau plus élevé de biodiversité et une amélioration de la fonctionnalité des écosystèmes » (Stratégie nationale pour la biodiversité, p.1);

◆ Ni les coupes rases en tout lieu, qui ne réservent presque pas d'arbres à vieillir sur chaque parcelle (seulement 2 à 3 % d'îlot de vieillissement et 1% de sénescence pour toute une forêt est dérisoire!);

◆ Ni le projet de développement de la filière bois-énergie en Ile-de-France permettant la reconversion du bois en mévente en bois-énergie pour alimenter les chaufferies à bois ; car cela risque fort d'entraîner une hausse des récoltes par effet d'aubaine en diminuant encore l'âge de croissance des arbres...

Les restes de « poumons verts » ne doivent pas disparaître en combustible éphémère...

Pour les forêts périurbaines d'Ile-de-France et du Sud Picardie, nous demandons donc de révision ou suspension des plans de révision d'aménagement dans la mesure où fait défaut une gestion respectueuse des forêts périurbaines qui assure réellement la pérennité de ces forêts :

◆ privilégiant la régénération naturelle en diminuant la fréquence des coupes à blanc,

◆ laissant suffisamment de place à la futaie irrégulière et à la préservation d'unités de maturité et de sénescence à l'hectare,

◆ respectant la faune et les périodes de reproduction et de nidification, ce que les projets actuels de mises en coupes escamotent depuis la mise en place de la stratégie nationale d'exploitation qui doit s'effectuer toute l'année,

◆ respectant ou rétablissant les corridors écologiques et bio-corridors.

**SNA, AAF, SAFHEC, LES AMIS DU BOIS DE VERRIERES, USAGERS DE LA FORET DE SAINT-GERMAIN ET MARLY** ■ ■ ■

